

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.112158	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	DGAC 50 rue Henry Farman, 75720 Paris CEDEX 15	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime exempté de notification N°SA.XXXXXX relatif aux aides à la recherche et au développement pour la décarbonation, la compétitivité et la sécurité du transport aérien pour la période 2024-2026	
Base juridique	Régime SA.59366	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.59366	
Durée	20.01.2024 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Construction aéronautique et spatiale	
Type de bénéficiaire	grandes entreprises, petites et moyennes entreprises	
Budget	Budget annuel: 300 EUR	
Pour les garanties	0 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche fondamentale [article 25, paragraphe 2, point a)]		
Recherche industrielle [art. 25, paragraphe 2, point b)]		
Développement expérimental [art. 25, paragraphe 2), point c)]		
Aides à l'investissement en faveur des infrastructures de recherche (art. 26)		
Aides à l'investissement en faveur des infrastructures d'essai et d'expérimentation (art. 26 bis)		

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/en/aides-d-etat/regimes-d-aide/sa59366-regime-exempte-de-notification-relatif-aux-aides-la-recherche-et,->